

Franchise Zoé Services

Zoé Services, tout pour la maison



Audrey Velicou a quitté Paris il y a quelques années pour s'installer dans la Sarthe, mais ne disposait pas d'assez de temps pour s'occuper de sa grande maison et de son jardin. "Je pensais que d'autres étaient dans la même configuration que moi et nous étions en plein plan Borloo", se souvient-elle. C'est ainsi que Zoé Services a vu le jour, en mai 2006, avec de nombreuses prestations à la carte : ménage/ repassage, jardinage, petit bricolage, informatique, garde d'enfant, soutien scolaire, etc. L'objectif : "Avoir un seul interlocuteur pour l'ensemble des problématiques de la maison", souligne la fondatrice.

Zoé Services s'est lancé dans la franchise en novembre 2008. Ainsi, en janvier 2010, le réseau comptait quatre unités en propre et deux en franchise. Avec un contrat de cinq ans, la société demande un droit d'entrée de 15 000 euros et une redevance informatique de 200 euros HT par mois. Une redevance d'assistance de 3 % du chiffre d'affaires (CA) est due après le quatrième mois plein d'activité. Quant à la communication, elle se chiffre à 2 % du CA, payables au 25^e mois plein d'activité. L'investissement de départ est compris entre 30 000 et 35 000 euros, dont 10 000 à 15 000 euros d'apport personnel (disposer d'un local n'est pas nécessaire).

La formation initiale de douze jours permet au franchisé de se former sur les techniques de recrutement, le management, etc. Un questionnaire préalable permet cependant d'en adapter le contenu selon chaque profil. En outre, la formation continue est assurée par un pôle spécifique qui permet d'enseigner aux franchisés de nouvelles méthodes (ménage écologique, par exemple). Libre à eux, ensuite, d'y envoyer leur personnel ou de les former eux-mêmes. À noter, la société a obtenu la certification Qualicert en juin 2008.

* Plan de cohésion sociale favorisant notamment le développement des services à la personne.

PARUTION MARS 2010

- L'OFFICIEL DE LA FRANCHISE